

REUNION DU 14 AVRIL 2011

En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 26

Date de convocation : 7 avril 2011

L'an deux mil onze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de MUZILLAC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BROHAN Joseph, Maire.

Etaient présents :

MM. BROHAN Joseph, HUCHON René, LE LAN Bernard, FLOHIC Claude, PRUNAUT Jean-Pierre, CRIAUD Michel, LE JALLE Pierre-Yves, GUILLOUZOUIC Pascal, HUBERT Bruno, GUENEGO Paul, MMES SAVARY Christine, DANIEL Nicole, MAHE Fabienne, PUSSAT Annick, SAIL Gaëtane, LE NOAN Véronique, GALUDEC Sophie, CABON Marie-Thérèse, COUEDEL Valérie, RUHLMANN Christiane, SOURDRIL Laurence, RAULO Danièle, LE CORVEC Yvonne, LATOUR Dominique.

Absents : Mr LE PALLEC Yves a donné procuration à Mme SAIL Gaëtane en date du 12/04/2011. Mr LE JALLE Jean-Yves a donné procuration à Mme SAVARY Christine en date du 14/04/2011.

Secrétaire de Séance : Mme MAHE Fabienne

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 février 2011

Délibération n° : 2011/04/001

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET PRINCIPAL

Après discussion et vote, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2011 tel qu'il résulte de la balance générale figurant au tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	Vote
Dépenses de l'exercice	5 155 197,00
Recettes de l'exercice	4 012 973,55
Résultat antérieur	1 142 223,45
Recettes totales	5 155 197,00

INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Votes	Total
Dépenses de l'exercice	463 454,44	4 829 662,03	5 293 116,47
Résultat antérieur		188 879,53	188 879,53
Dépenses totales	463 454,44	5 018 541,56	5 481 996,00
Recettes de l'exercice	347 932,51	5 134 063,49	5 481 996,00
Résultat antérieur			
Recettes de l'exercice	347 932,51	5 134 063,49	5 481 996,00

Délibération n° : 2011/04/002

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2011

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

	Bases notifiées	Taux	Produit résultant
Taxe d'Habitation	5 560 000	15.31	851 236
Foncier Bâti	4 863 000	17.34	843 244
Foncier Non Bâti	138 500	45.43	62 921

Délibération n° : 2011/04/003

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après discussion et vote, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2011 tel qu'il résulte de la balance générale figurant au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Vote
Dépenses de l'exercice	665 837,00
Recettes de l'exercice	203 201,80
Résultat antérieur	462 635,20
Recettes totales	665 837,00

INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Votes	Total
Dépenses de l'exercice	118 612,00	1 007 430,00	1 126 042,00
Résultat antérieur			
Dépenses totales	118 612,00	1 007 430,00	1 126 042,00
Recettes de l'exercice	252 011,00	725 528,12	977 539,12
Résultat antérieur		148 502,88	148 502,88
Recettes de l'exercice	252 011,00	874 031,00	1 126 042,00

Délibération n° : 2011/04/004

OBJET : CONVENTION ECOLE STE BERNADETTE

Le Maire informe le Conseil que l'école Sainte Bernadette bénéficie d'un Contrat d'Association avec l'Etat signé le 8 décembre 1999. Ce contrat stipule en son article 12 que la commune assume la charge des dépenses de fonctionnement (matériel) dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60.389 modifié, pour les seuls élèves domiciliés dans son ressort territorial. Cette prise en charge est calculée par comparaison avec le coût d'un élève de classe élémentaire et de classe maternelle des écoles publiques de MUZILLAC, les effectifs étant comparables (écart inférieur à 20%).

Soit un coût élève établi comme suit :

	Montant par élève
Maternelle	966.32 €
Elémentaire	311.76 €

Le montant de la participation de la Commune s'établit donc comme suit :

	Coût / élève	Effectif muzillacais	Montant
Elève classe maternelle	966.32 €	100	96 632 €
Elève classe élémentaire	311.76 €	154	48 011 €
Participation totale		254	144 643 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'école Ste Bernadette selon le modèle qui demeurera ci-annexé, fixant la prise en charge des dépenses à verser par la Commune à 144 643 €, sous réserve de présentation des justificatifs qui s'y rapportent.

LOI N° 59-1557 DU 31 DECEMBRE 1959 MODIFIEE

Prise en charge communale des dépenses de fonctionnement (matériel) des classes des écoles privées bénéficiant du régime de contrat d'association.

AVENANT N°12

ENTRE Monsieur BROHAN Jo, Maire de la Commune de MUZILLAC agissant pour le compte de la Commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2011

ET Madame MANACH Sylvie agissant en qualité de Directrice de l'école privée Sainte Bernadette,

ET Monsieur CUSSON Philippe agissant en qualité de Président de l'O.G.E.C., personne morale civilement responsable de la gestion de l'établissement et ayant la jouissance des biens immeubles et meubles.

Il a été convenu ce qui suit :

Les articles 2 et 3 de la convention initiale sont modifiés comme suit :

ARTICLE 2 : La prise en charge financière pour l'année 2011 est fixée comme suit :

	Coût / élève	Effectif muzillacais	Montant
Elève classe maternelle	966.32 €	100	96 632 €
Elève classe élémentaire	311.76 €	154	48 011 €
Participation totale		254	144 643 €

Un état des élèves sera établi trimestriellement.

ARTICLE 3 : Le versement de la prise en charge communale sera effectué par mandat administratif émis au profit du Président de l'Organisme de Gestion de l'établissement et imputé au chapitre 65 du budget communal.

Le versement sera effectué trimestriellement avant le 25 du 3^{ème} mois de chaque trimestre (mars, juin, septembre et décembre), il est conditionné par la transmission trimestrielle en mairie de la liste des effectifs scolarisés avec indication de la commune de résidence.

Pour le 1^{er} trimestre 2012, un acompte correspondant à 25% de la participation versée au titre de l'exercice 2011 sera versé à l'Organisme de Gestion avant la mise en place définitive de la convention relative à l'exercice 2012. Cet acompte sera déduit des participations dues au titre de cet exercice.

Délibération n° : 2011/04/005

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Maire propose au Conseil de revaloriser la participation aux frais de fonctionnement des locaux mis à disposition par l'école Sainte Bernadette pour l'organisation d'une garderie périscolaire annexe. Il est proposé de fixer le montant de l'indemnisation en tenant compte d'un état des frais de fonctionnement de ces locaux à 8.81 € par jour scolaire (3.20 € en 2010), soit pour 2011, une dépense prévisionnelle de 1 234 € (140 jours x 8.81 €).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe à 8.81 € par jour scolaire le montant de la participation aux frais de fonctionnement.
- autorise le Maire à signer la convention pour l'exercice 2011.

Délibération n° : 2011/04/006

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE – AVANT PROJET DEFINITIF

Madame MAHE, Adjointe présente au Conseil l'Avant Projet Définitif de la médiathèque établi par le Cabinet VIGNAULT x FAURE. L'élaboration de ce projet a fait l'objet de 4 réunions du Comité de pilotage (17 janvier, 14 février, 7 mars et 21 mars). Le projet présente une surface utile de 659 m², le montant estimatif des travaux s'établit à 1 399 320.00 € T.T.C..

Après un échange sur divers aspects techniques ou fonctionnels du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'Avant Projet Définitif établi par le Cabinet VIGNAULT x FAURE et dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'établit à 1 170 000 € H.T., soit 1 399 320.00 € T.T.C..
- Autorise Le Maire à déposer le permis de construire conformément au projet présenté.
- Approuve le plan de financement inscrit au B.P. 2011, comme suit :

Dépenses	1 680 000.00
Mobilier et équipement	100 000.00
Travaux et honoraires bâtiments	1 460 000.00
Abords immédiats	120 000.00
Recettes	1 680 000.00
Subvention DRAC	300 000.00
Subvention Département	260 000.00
Subvention équipement	25 000.00

Emprunt TVA ou fonds libres	260 000.00
Emprunt ou fonds libres	835 000.00

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- Autorise le Maire à compléter le dossier de demande de financement déposé auprès du Conseil Général conformément au présent Avant Projet Définitif.

Délibération n°: 2011/04/007

OBJET : MEDIATHEQUE – ETUDE GEOTECHNIQUE

Une consultation a été engagée pour la réalisation des études de sols du terrain d'emprise de la médiathèque. Quatre bureaux ont transmis une offre, il est proposé de retenir l'offre présentée par le Cabinet ARVOR Géotechnique pour un montant de 1 913.60 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition et autorise le Maire à engager les études.

Délibération n° : 2011/04/008

OBJET : ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2010

Le Maire rend compte au Conseil de la consultation réalisée pour l'attribution du marché de travaux. Sept offres ont été transmises. Après analyse des offres, le Maire rend compte au Conseil de l'attribution du marché à l'entreprise la mieux disante, soit :

- Entreprise S.P.A.C. pour un montant de 248 790.00 € H.T..

Délibération n° : 2011/04/009

OBJET : ASSAINISSEMENT – PROGRAMME 2011

Le Maire rend compte au Conseil de la consultation réalisée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre du programme 2011.

Quatre offres ont été remises.

Le marché a été attribué au bureau S.B.E.A., mieux disant, pour un taux de rémunération fixé à 2.75 %, le montant du programme est estimé à 300 000 € H.T. soit un forfait de rémunération estimé à 8 250 € H.T..

Délibération n° : 2011/04/010

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Maire sollicite l'accord du Conseil pour constituer un dossier de demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les projets d'acquisition à réaliser au sein des structures bénéficiant du Contrat Enfance Jeunesse (mobilier, jeux et divers matériels).

MULTI ACCUEIL	
Acquisition de 5 lits et matelas	3 091.60 € T.T.C.
Linge de maison	472.10 € T.T.C.

ESPACE JEUNES	
Mobilier	1 500.00 € T.T.C.
Téléviseur plus enceintes	700.00 € T.T.C.
Four et plaque électrique	700.00 € T.T.C.
Matériel pédagogique	350.00 € T.T.C.

MAISON DE L'ENFANCE	
Matériel pédagogique	982.20 € T.T.C.
Four	465.00 € T.T.C.

RAM	
Matériel pédagogique	1 119.76 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter le financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition de ces équipements.

Délibération n° : 2011/04/011

OBJET : TARIFS ESPACE JEUNES – VACANCES DE PRINTEMPS

Il est proposé au Conseil de fixer les participations des familles aux activités organisées par l'Espace Jeunes à l'occasion des vacances de printemps comme suit :

Activité	Participation
Catamaran	10.00 €
Celtaventure	10.00 €
Bowling	5.00 €
Paintball	12.00 €

De plus, il convient de modifier la délibération du 24 février 2011 concernant les participations aux séjours d'été, le 1er tarif étant applicable pour 12 participants et non 8 comme indiqué dans la délibération, soit les tarifs suivants:

Lieu	Thème	Date	coût selon nombre participants		
			12	16	24
PENESTIN	Multi activités + théâtre	18 au 22 juillet	170,00	160,00	170,00
POITIERS	Multi activités + Futuroscope	25 au 28 juillet	250,00	195,00	200,00
MAYENNE	Multi activités + théâtre	1er au 5 août	165,00	140,00	155,00

Un acompte de 50 € sera sollicité à l'inscription et le paiement du solde avant le séjour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs présentés pour les vacances de printemps et les modifications apportées aux tarifs applicables pour les séjours d'été.

Délibération n° : 2011/04/012

OBJET : DEMANDES DE GRATUITES

Le Maire présente au Conseil Municipal quatorze demandes de gratuité :

Date	Association	Manifestation	Lieu	Décision
30/04/2011 01/05/2011 06/05/2011 07/05/2011	Théâtre'amuz	Représentation	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité pour 1 jour
13/05/2011	Collège Sainte Thérèse	Spectacle	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité
14/05/2011	Comité d'échanges	Fest Noz	Salle de spectacles et banquet	Accord à l'unanimité
15/05/2011	SIDEM	Auditions	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité
21/05/2011	MOS Football	Assemblée Générale	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité
10/06/2011	Collège Sainte-Thérèse	Spectacle d'école	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité
12/06/2011	Les Harmonies	Concert	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité
13 au 17/06/2011	SIDEM	Portes ouvertes	Salle de spectacles et banquets	Accord à l'unanimité

18/06/2011	Ecole Les Poulpikans	Spectacle d'école + repas	Salle de spectacles et banquets	Accord à l'unanimité
21/06/2011	Théâtre'amuz	Représentation enfants + ados	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité
22/06/2011	A petit pas	Soirée dansante	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité
24/06/2011	Collège Jean Rostand	Spectacle d'école	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité
26/06/2011	Club des cyclotouristes	Buffet froid	Salle de banquets	Accord à l'unanimité
02/07/2011	Scrabble Muzillacais	Compétition nationale	Salle de spectacles	Accord à l'unanimité

D'autre part, il est précisé que compte tenu de la réglementation, la présence d'un agent titulaire du diplôme S.S.I.A.P. (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) est nécessaire pendant la présence du public ; cette prestation sera facturée 23 € par heure de présence, même si une gratuité est accordée.

Il est admis que pour les manifestations dont l'effectif total n'excède pas 300 personnes, une convention signée entre l'exploitant (la Commune) et l'utilisateur permet d'organiser ce service de sécurité. La personne assurant ces missions sera désignée dans la convention.

Cette tarification s'applique à compter du 1^{er} mai 2011.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité.

Délibération n° : 2011/04/013

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire fait savoir que dans le cadre de sa délégation pour l'exercice du droit de préemption urbain, il n'a pas exercé celui-ci sur les transactions suivantes :

Références cadastrales	Propriétaires	Adresse	Nature
BN 537	Cts SOUCHET	6 rue du Stade	B
BO 147	DAUTEL Bernard	Rue des Lavandières	NB
BN 257	DREANO Gwenaël	9 rue Pasteur	B
BN 329	SCI DAMBIONO	La Vieille Poste	NB
BI 70	POULIZAC Thierry	1 rue de Bellevue	B
AM 760	SARL TERRES DU LITTORAL	Park Douar Mor 2 (lot 15)	NB
AM 761	SARL TERRES DU LITTORAL	Park Douar Mor 2 (lot 16)	NB

Délibération n° : 2011/04/014

OBJET : GARANTIES D'EMPRUNTS STE LES AJONCS

La Société Les Ajoncs, compte tenu de son développement et du cadre réglementaire (convention d'utilité sociale) a décidé, lors de son Conseil d'Administration du 16 octobre 2009, de faire évoluer son activité au 1^{er} janvier 2010 vers la production de Foyers et Résidences (personnes âgées, handicapés, jeunes, saisonniers), et d'habitat d'insertion, affirmant ainsi un positionnement social spécialisé. Aussi, la Société va vendre dès leur livraison les logements en cours de construction à la Société Aiguillon Construction.

La Commune ayant apporté sa garantie pour six emprunts dans le cadre de la construction de huit maisons dans la Z.A.C. de Bourg Pol, il convient de transférer cette garantie au profit de l'acquéreur Aiguillon Construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le transfert de la garantie apportée par la Commune pour les six emprunts contractés auprès de la C.D.C., ayant financé cette opération de la Société Les Ajoncs au profit d'Aiguillon Construction.

Délibération n° : 2011/04/015

OBJET : ANNULATION DE TITRE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil qu'une demande de remboursement des participations de raccordement à l'égout a été présentée par la M & Mme DAVID Alain suite au retrait du permis de construire n° 05614305H1110 en date du 25 janvier 2011. Le montant de la participation versée le 28 décembre 2007 s'élève à 6 000 €.

Il convient d'autoriser le Maire à émettre un mandat d'annulation au compte 673.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à émettre un mandat d'annulation de 6 000 € au compte 673.

Délibération n° : 2011/04/016

OBJET : DEVIS DIVERS ET CONSULTATIONS

Le Maire rend compte au Conseil de diverses consultations réalisées :

Véhicule :

La 4L affectée à la propreté urbaine nécessitant des travaux à l'issue du contrôle technique, une consultation a été réalisée pour son remplacement. Le Maire rend

compte au Conseil de l'acquisition d'un véhicule Renault Kangoo (diesel – 120 000 kms) moyennant le prix de 4 500 € auprès des établissements BOUILLARD.

Mobilier Multi Accueil :

Pour faire suite à l'ouverture à 5 jours du Multi Accueil, après consultation sur catalogues, il est proposé de procéder à l'acquisition de 5 lits et matelas pour un montant de 3 091.60 € T.T.C. auprès des établissements MATHOU.

Bulletin :

Sur les quatre entreprises consultées, seulement deux ont transmis une offre complète.

La commission communication a proposé au Bureau Municipal de retenir l'offre présentée par la SCOP IZATIS COMMUNICATION (Questembert).

IZATIS COMMUNICATION	2800 bulletins	200 exemplaires supplémentaires
28 pages	3 415.04 € TTC	75.96 € TTC
32 pages	3 845.48 € TTC	85.45€ TTC
36 pages	4 301.24 € TTC	93.89 € TTC

Charte graphique (forfait unique)	1 012.80 € TTC
-----------------------------------	----------------

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable quatre fois maximum.

Entretien éclairage public

Le contrat d'entretien de l'éclairage public conclu pour une durée de 3 ans arrive à échéance au 29 mai 2011. Il est proposé au Conseil un avenant de prolongation de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2011 aux mêmes conditions que le contrat en cours. Une consultation sera engagée pour un nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte des engagements pris et approuve les propositions présentées.

Délibération n° : 2011/04/017

OBJET : RESILIATION CONTRAT – LOCAL PLACE SAINT GOUSTAN

Le Maire fait part au Conseil de la réception d'un courrier de résiliation du contrat d'occupation du local de la Place Saint Goustan (Le Petit Monde de Jocelyne) à compter du 1^{er} juin 2011.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à :

- résilier le contrat signé avec Mme LE CAM Jocelyne à compter du 1^{er} juin 2011.

D'autre part, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer ce local à Mr GLOAGUEN Philippe à compter du 1^{er} juin 2011.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à :

- signer un contrat d'occupation du local de la Place Saint Goustan à compter du 1^{er} juin 2011 avec Mr GLOAGUEN Philippe ; le montant du loyer étant fixé à 151.65 € à compter du 1er juin 2011.

INFORMATIONS :

Travaux école :

Des informations sont transmises sur le déménagement des différentes activités exercées dans le bâtiment destiné à être réhabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.